



APF France handicap

Assemblée générale



Lille 2019

Proposition de motion

En route pour nos droits !

Pour que la "priorité au handicap" devienne une réalité

Depuis plusieurs mois, APF France handicap affirme de plus en plus fortement sa présence dans le débat public en se saisissant de toutes les occasions pour rendre visibles les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et leurs proches. L'enjeu : que des mesures concrètes soient enfin prises pour améliorer la vie quotidienne des personnes et de leurs proches dans tous les domaines.

Car, malgré quelques mesures positives, les droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches sont toujours bafoués, inappliqués voire en régression. Une contradiction avec les engagements de la France pourtant signataire de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Aussi, la colère et la déception sont immenses, deux ans après l'élection du président de la République qui avait fait du handicap une de ses priorités. Cette colère, nous l'avons fait entendre en parcourant toute la France avec la Caravane APF France handicap "En route pour nos droits !" qui a eu lieu du 7 au 14 mai.

Cette mobilisation a donné lieu à des rencontres à l'Élysée et avec le Premier ministre mais nous sommes toujours en attente de mesures et d'engagements concrets.

Ainsi, dans la droite ligne de notre projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" et de notre plaidoyer général portant une approche par les droits, nous demandons instamment l'effectivité des droits et libertés des personnes en situation de handicap et de leurs proches. À cette fin, il est nécessaire de :

- Reconnaître que **les personnes en situation de handicap et leurs proches sont des "sujets de droits"** par l'introduction du handicap dans la Constitution française en l'ajoutant dans son article 1er tel qu'il a été modifié par l'Assemblée nationale en juillet 2018 : « *Elle [La France] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de sexe, d'origine, de handicap ou de religion.* »

Parce que pouvoir exercer ses droits fondamentaux (à l'éducation, à l'emploi, à la santé, aux loisirs, etc.), c'est la base !

- Garantir le **droit à un niveau de vie décent** par la suppression de la prise en compte des ressources du conjoint dans la base de calcul du montant de l'AAH et la création du revenu individuel d'existence pour les personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas ou plus travailler, distinct du projet de revenu universel d'activité.
Parce que pouvoir bénéficier de ses propres ressources et vivre dignement, c'est la base !

- Garantir le **droit à l'autonomie et au libre choix du mode et lieu de vie** par l'élargissement du périmètre de la prestation de compensation aux activités domestiques et à l'aide à la parentalité, la suppression des barrières d'âge et la création du "risque autonomie" pour toutes et tous, en mobilisant des financements supplémentaires de solidarité nationale.
Parce que pouvoir être autonome et financer son autonomie, c'est la base !

- Garantir le **droit à la mobilité sans entrave** en faisant respecter les obligations d'accessibilité et en appliquant dès maintenant les sanctions pour tous les établissements recevant du public qui ne les ont pas respectées, et en rendant effectif le droit aux transports sur tout le territoire.
Parce que pouvoir accéder et se déplacer, c'est la base !

- Garantir le **droit au logement** en revenant à 100 % de logements neufs immédiatement accessibles et en maintenant une obligation d'ascenseur à R+3 sans dérogation.
Parce que pouvoir se loger, c'est la base !

Nous, adhérentes/adhérents d'APF France handicap, citoyennes/citoyens, réuni(e)s en Assemblée générale le 29 juin 2019 à Lille, affirmons haut et fort que nous sommes toutes et tous des sujets de droits.

Nous, adhérentes/adhérents d'APF France handicap, citoyennes/citoyens, réuni(e)s en Assemblée générale le 29 juin 2019 à Lille, nous nous engageons, en lien avec les Conseils APF de département et de région et en impliquant tous les acteurs de l'association, à :

- porter cette motion et la faire connaître, notamment auprès de nos parlementaires ;
- signer et continuer à faire signer la lettre ouverte au président de la République.

Nous, adhérentes/adhérents d'APF France handicap, citoyennes/citoyens, réuni(e)s en Assemblée générale le 29 juin 2019 à Lille mandats le Conseil d'administration d'APF France handicap pour :

- porter cette motion au président de la République et au gouvernement ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions impliquant les Conseils APF de département et de région et tous les acteurs de l'association pour maintenir la pression sur ceux qui nous gouvernent jusqu'à la Conférence nationale du handicap ;
- nouer toute alliance avec toutes celles et ceux qui voudront rejoindre notre combat.